

DRM138 - Introduction à la technologie des bâtiments

Présentation

Prérequis

L'unité d'enseignement s'adresse à toute personne qui exerce ou est appelée à exercer une activité professionnelle immobilière, et qui n'a pas de formation ou expérience préalable en technologie des bâtiments.

Objectifs pédagogiques

Connaître les caractéristiques constructives des bâtiments neufs.

Compétences

Comprendre les caractéristiques constructives des bâtiments neufs et anciens afin d'en tenir compte dans les activités de gestion immobilière, de réalisation d'opérations immobilières (construction neuve, réhabilitation, restructuration) et d'évaluation immobilière.

Compétences

Comprendre les caractéristiques constructives des bâtiments neufs et anciens afin d'en tenir compte dans les activités de gestion immobilière, de réalisation d'opérations immobilières (construction neuve, réhabilitation, restructuration) et d'évaluation immobilière.

Programme

Contenu

Introduction

- L'homme et la construction
- Les acteurs à l'acte de construire
- Notions préalables

Sols et infrastructure

- Géotechnique
- Les fondations
- Les voiries et réseaux divers

Bâti, clos et couvert

- Planchers, murs et façades
- Circulations verticales
- Charpentes, toitures et couvertures
- Menuiseries extérieures

Réseaux et équipements techniques

- Electricité courants forts
- Électricité courants faibles
- Chauffage
- Ventilation et climatisation

Second oeuvre

- Cloisons, faux-plafonds, menuiseries intérieures
- Revêtements de sols et muraux, peintures

Volet législatif et réglementaire

- La loi MOP

Valide le 04-07-2022



Code : DRM138

Unité d'enseignement de type cours

3 crédits

Volume horaire de référence (+/- 10%) : **30 heures**

Responsabilité nationale :

EPN14 - Droit et immobilier / 1

Contact national :

ICH

2 rue Conté

75003 Paris

01 40 27 25 79

Sylvie Molina

sylvie.molina@lecnam.net

- Réglementation incendie
- Réglementation accessibilité

Modalités de validation

- Examen final

Description des modalités de validation

Épreuve écrite de mise en situation professionnelle de 3 à 4 heures. La validation de l'unité d'enseignement suppose l'obtention d'une note égale ou supérieure à 10/20.